

## LA PRISON DE L'ÎLE-DE-RÉ : UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

*Jean-Marie RENOUARD, maître de conférences à l'Université Victor Ségalen-Bordeaux II et chercheur au CESDIP mène, depuis plusieurs années, des recherches sur les déviances et la sécurité. Il présente ici une recherche en cours sur les rapports de la prison avec son environnement.*

**A**vec 485 places, l'établissement pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré en Charente-Maritime est la plus importante centrale de France, et l'administration pénitentiaire, avec 285 salariés, le principal employeur de l'île. Ce cas est sans doute unique en France et aussi en Europe, d'une prison située en plein cœur d'un espace touristique renommé, sur la commune de Saint-Martin, la "capitale" de l'île-de-Ré, passage obligé pour tous les touristes et vacanciers.

À compter de la Libération, l'espace local fut marqué par la présence simultanée de l'institution pénitentiaire et de l'institution touristique. Celle-ci était à peine embryonnaire avant-guerre. Celle-là n'était qu'un dépôt géré par vingt-cinq fonctionnaires, recevant deux fois par an pendant guère plus d'une vingtaine de jours, bagnards et forçats dans l'attente de leur embarquement pour le bagne de Guyane. À la Libération, en application du décret-loi de juin 1938 abolissant la transportation, le dépôt devint un centre pénitentiaire puis une centrale. La concomitance de la naissance et du développement de l'une et de l'autre est d'autant plus étonnante que tout oppose les représentations des vacances à celles de la carceralité. Mais Ré avait besoin de la prison comme du tourisme. D'un côté, dans cette île pauvre, l'implantation de la pénitentiaire fut considérée comme une aubaine par beaucoup de Rétais. De l'autre, de nombreux Rétais envisageaient la destinée touristique de leur île. Comment concilier institution touristique et institution pénitentiaire dont une majorité d'autochtones tire profit ?

Rendre invisible la prison pour qu'elle n'entrave pas le développement touristique, fut la stratégie mise en œuvre. Plusieurs moyens furent utilisés dont deux sont brièvement présentés ici : reconquérir l'espace du stigmaté en camouflant les bâtiments et en mettant en scène des symboles de prestige, rendre discret l'univers carcéral par un travail d'équipe. D'autres questions se posent qui ne sont pas traitées ici : de quelle façon la prison a-t-elle donné au tourisme rétais son orientation populaire initiale ? Comment pèse-t-elle sur la lutte pour l'appropriation de l'espace opposant, depuis une quinzaine d'années, les "congrés payés" aux "élites" ? La démarche employée est fondée sur des méthodes d'enquête qualitatives : observations, entretiens et analyse documentaire.

### LA RECONQUÊTE DE L'ESPACE DU STIGMATE : DÉSIDENTIFICATEURS ET SYMBOLES DE PRESTIGE

Le touriste qui cherchera la prison ne la trouvera pas même s'il tombe dessus. Elle se dérobe à son regard d'un coup de baguette magique. Mais il ignore qu'il est lui-même ce prestidigitateur de génie et que sa baguette magique n'est rien d'autre que ses représentations de l'opposition entre l'institution touristique et l'institution pénitentiaire. Il lui est difficile d'imaginer qu'elles puissent voisiner alors que tout les oppose. Les représentations des îles contribuent aussi à ce tour de passe-passe : peut-il imaginer qu'un lieu "merveilleux" comme une île, puisse détenir en son cœur la part la plus laide de l'humanité ? De plus, les images produites par les promoteurs du lieu – île des célébrités et des vacances familiales, paradis des enfants et havre de paix – participent également de ce tour de magie. La difficulté de concevoir que tourisme et carceralité puissent voisiner, que ce voisinage ait lieu dans une île et que cette île passe pour une villégiature à la mode, crée cet effet magique qu'est l'escamotage de la prison.

Cependant, le touriste est efficacement assisté. L'opération d'escamotage échouerait à cacher le cachot s'il émettait des signes clairs. Mais il n'émet rien qui informerait sur son identité réelle. On

ne voit que des miradors équipés de vitres sans tain et quelques petites pancartes *Ministère de la Justice-Propriété privée* ou *Défense d'entrer* mais jamais Administration pénitentiaire, disséminées sur un vaste domaine mi-fermé, mi-ouvert, comportant plusieurs bâtiments de taille différente, des parkings, des champs, des douves. S'offre ainsi au regard, un ensemble à la topographie floue que le touriste doit définir lui-même pour le rendre compatible avec ce qu'il connaît déjà ; et même s'il sait à quoi ressemble une prison, il a peu de chances de remarquer qu'il en a une sous les yeux.

À cela s'ajoute l'ambiguïté de la signalisation. Les panneaux signalent la direction de la citadelle construite par Vauban. Ils n'indiquent pas la direction de la centrale derrière les murs de la citadelle. En les suivant, le promeneur est invité à faire, à pied ou à vélo, une promenade qui le conduit sur une esplanade en haut des remparts dominant la mer, entre le frontispice de la citadelle et le petit port fortifié. La majesté de la citadelle et de sa porte monumentale surmontée d'un fronton où sont sculptées les armes du Roi soleil d'un côté, un vaste panorama qui s'ouvre sur le pertuis breton et la côte vendéenne de l'autre, confèrent au lieu une noblesse certaine ne laissant pas deviner que les imposantes murailles retiennent une part d'infamie.

Le silence du lieu participe aussi de sa majesté. Cette volumineuse masse à vocation militaire ne laisse guère échapper les bruits de l'intérieur. Pour parvenir à la détention proprement dite, il n'y a pas moins de quatre portes à franchir, séparant une succession de cours. Ainsi, quand il arrive devant la citadelle, le touriste découvre un lieu de solennité silencieuse, chargé de la grande histoire du siècle de Louis XIII et de Louis XIV et de la défense héroïque du territoire contre l'envahisseur anglais, qui lui inspire un respect qu'il ne penserait peut-être pas devoir aux criminels s'il en soupçonnait la présence à l'abri d'une telle majesté. Rien ici ne permet d'identifier la prison mais tout participe à la désidentifier car le regard ne capte pas les attributs de son identité présente mais fixe les attributs de son identité passée. La mise en scène de l'histoire fait apparaître la partie convenable de l'objet pour mieux dissimuler sa partie inconvenante.

Cependant, la dissimulation a commencé avant l'arrivée sur l'esplanade. Le touriste a d'abord perçu le paysage champêtre offert par les champs du domaine pénitentiaire, où paissent des chèvres, des chevaux et surtout des ânes, célèbre curiosité locale abondamment photographiée, sur fond de bâtiments de détention... Ensuite, en suivant la signalisation indiquant la direction de la citadelle, il se sent dirigé vers un endroit digne de détour, comme l'est un lieu chargé d'histoire, et non vers un endroit chargé d'indignité comme l'est une centrale. De plus, il est invité à se promener librement dans un domaine dont la vocation est précisément la privation de liberté. En outre, une plage est si proche de la prison que les murs de la citadelle y font presque de l'ombre. Enfin, la plus importante centrale de France, est à 300 mètres

à peine du port de Saint-Martin, l'endroit le plus fréquenté et le plus animé de toute l'île de Ré. Au reste, les activités des touristes sur le domaine pénitentiaire – promenade, pique-nique, photographie, jeux de ballons, cerfs-volants, jogging – et celles qui leur sont proposées, comme les cirques forains, ne prédisposent pas à voir une prison. Ainsi, la perception du cadre local permet d'autant moins d'inférer la présence de la centrale que son camouflage objectif et le camouflage subjectif produit par les touristes, se renforcent mutuellement pour la rendre invisible. On comprend l'émoi suscité en 1993 par la pose de filins anti-évasion qui risquait de ruiner ces patients efforts de camouflage.

Aujourd'hui, le décor est déroutant par la mise en scène de symboles de prestige liés à l'histoire et à la consécration de Saint-Martin comme villégiature réputée, et de désidentificateurs dissimulant la centrale. Il n'en a pas toujours été ainsi. La reconquête de l'espace du stigmaté a succédé à deux autres périodes : la période dite du baigne et la période de la transformation du dépôt de bagnards en centre pénitentiaire, au cours de laquelle loin d'être masquée par le décor, la prison le marquait.

#### NORME DE DISCRÉTION ET TRAVAIL D'ÉQUIPE

Le processus d'invisibilisation de la prison est d'autant plus efficace que de nombreux acteurs ont un intérêt à y participer. Ces acteurs sont membres d'une même troupe en représentation donnant un spectacle dont la mise en scène est réglée par la norme de discrétion.

Le personnel de surveillance a intérêt à ce que la prison reste dans l'ombre pour ne pas nuire à son emploi et à ses activités liées au tourisme. Sa fermeture, évoquée de façon récurrente depuis la fin des années 1960, le gênerait en l'obligeant à trouver une nouvelle affectation qui l'éloignerait de ses différents investissements locaux. Aussi, les mouvements revendicatifs du personnel sont connus pour leur modération. Redoutant les effets de la fermeture, même partielle, de la centrale sur son confort professionnel, le personnel adopte une attitude revendicative conciliante. Du reste, les occasions de manifester un mécontentement seraient plus rares qu'ailleurs en raison de conditions de travail meilleures.

Le personnel de direction participe lui aussi à l'invisibilisation de l'établissement. D'abord, et contrairement à ce qui se passe ailleurs, pas moins de huit anciens directeurs possèdent ou ont possédé une ou plusieurs maisons dans l'île. Toute visibilisation de la centrale risquerait d'avoir un effet néfaste sur la valeur et la rentabilité de leur patrimoine. Ensuite, la direction de Saint-Martin est un tremplin dans une carrière vers une direction régionale ou vers les maisons d'arrêt des grandes métropoles. Les directeurs ont conduit une politique conciliante avec le personnel, lui aussi disposé à la conciliation, et en accord avec ce dernier, une gestion souple de l'incarcération appuyée sur un large octroi de permissions de sorties et de réduction de peines. Pour l'heure, cette gestion a sans doute permis de prévenir les émeutes, les mouvements de protestation des détenus, les

évasions, les grèves de la faim, les suicides, les incidents à répétition finissant toujours par se savoir à l'extérieur, qui poseraient inévitablement la question du maintien de la centrale.

En effet les détenus, jusqu'à présent, ont participé à ce processus d'invisibilisation en adoptant des comportements respectueux de la discipline si l'on en juge par le faible nombre d'incidents. Leurs motifs de mécontentement seraient moins fréquents qu'ailleurs grâce à l'octroi de permissions et de remises de peines supplémentaires, à l'offre d'activités diversifiées et aux possibilités de travailler, et donc d'être occupés et de se constituer un pécule, puisque Saint-Martin a le plus fort taux d'activité des établissements pénitentiaires. Étant meilleures qu'ailleurs, les conditions de détention sont un bon moyen pour maintenir l'ordre et éviter la protestation, en exposant les détenus trop agités ou les meneurs des mouvements collectifs au transfert dans des établissements à régime sécuritaire et à gamme d'activités plus étroite.

Ainsi, les trois principaux acteurs pénitentiaires ont un intérêt à ce que l'ordre interne à la prison ne soit pas perturbé par des incidents qui, en attirant les regards, sortirait la centrale de la discrétion où la maintiennent son silence intérieur et la mise en scène extérieure de symboles de prestige. D'une certaine façon, en s'arrangeant pour que les motifs de mécontentement soient peu fréquents, ces trois acteurs forment une équipe dont les membres, personnel de direction, surveillants et détenus, coopèrent pour offrir au public composé par les Rétais et les estivants, un spectacle dont la mise en scène est réglée pour invisibiliser la prison. Tout semble se passer comme si ces acteurs restaient dans les coulisses, c'est-à-dire derrière les murs de la prison, et ne montaient jamais sur scène pour se mutiner ou s'évader, revendiquer et protester, divulguer les incidents de l'arrière-scène à un public non averti. Bref, ils s'arrangent pour ne pas attirer l'attention sur la prison. Par exemple, quand les détenus sont à l'extérieur de la prison, ils ne fournissent pas d'informations qui permettraient au public des Rétais et des estivants, de découvrir leur identité de prisonniers derrière celle du joggeur, du promeneur, du consommateur ou du joueur de pétanque.

Alors que la littérature et la recherche sur la prison ont surtout insisté sur les représentations négatives que se fait des détenus le personnel pénitentiaire ou sur ses stratégies de distanciation pour éviter d'être atteint par la stigmatisation qui frappe les criminels, il semblerait bien que dans l'île de Ré, la force des intérêts de chaque membre de l'équipe induit des pratiques qui contredisent les représentations et les stratégies de présentation de soi habituellement observées dans les univers carcéraux. Ainsi, ces acteurs forment une équipe, au sens sportif du terme, quand un ancien directeur occupe la place de talonneur au sein d'une mêlée formée de détenus, quand des instructeurs sportifs et des détenus courent les vingt kilomètres de Saint-Martin ou le marathon de La Rochelle, quand une équipe de football dans la-

quelle jouent détenus et surveillants participent à des compétitions corporatives, quand une équipe de volley-ball composée de la même façon rencontre d'autres équipes extra-pénitentiaires. Ils forment aussi une équipe quand un groupe de clients composé de détenus et d'éducateurs consomme dans un bar, un restaurant ou une crêperie ou quand un groupe formé par du personnel pénitentiaire, des bénévoles et des détenus, accueille en ville les visiteurs de l'exposition annuelle de l'atelier de peinture de la prison.

Par rapport à la prison, la position des Rétais est particulière. Comme les touristes, ils sont spectateurs de la représentation donnée par les membres de l'équipe de la prison (directeurs, surveillants, éducateurs, bénévoles et détenus). Mais ils sont aussi acteurs en représentation devant le public des touristes et, à ce titre, aussi motivés que ceux-là à offrir un spectacle dont la mise en scène est réglée par la norme de discrétion. Ils sont nombreux à tirer bénéfice de la demande touristique qu'affaiblirait, du moins le pensent-ils, la trop flagrante visibilité de la prison. Pour cette raison, partageant exactement la même position que les membres de l'équipe de la prison, les Rétais forment avec eux une même équipe.

En effet, malgré sa position centrale dans l'espace, ses emplois et son poids démographique, son influence sur la vie politique locale et l'investissement des personnels pénitentiaires en activité ou à la retraite dans de nombreuses associations, les Rétais ne parlent jamais de la prison en présence du public, du moins pas spontanément. Interrogés, ils coupent court à l'entretien, prétextant n'avoir rien à dire de ce *monde à part*, de ce *corps étranger*, de ce *monde clos, parallèle*. Cette dénégation est d'autant plus vigoureuse que chacun a conscience d'être obligé de vivre dans la proximité spatiale et sociale d'une institution occupant une position centrale sur un territoire restreint. Participant au mutisme collectif à propos de la prison, à son effacement du décor et à sa dissimulation, ils jugent comme spectateurs leur propre performance d'acteur convaincante au point de croire que le spectacle qu'ils se donnent à eux-mêmes en le donnant aux touristes, est le seul véritable. Comme ils respectent aussi la norme de discrétion en présence de leurs pairs, chaque membre finit par la respecter avec lui-même, devenant ainsi spectateur du spectacle dont il est aussi acteur. En conséquence, quand les Rétais disent ignorer la prison, ne pas la voir, l'oublier ou ne pas y penser, ils ne livrent pas un discours d'esquive cherchant à abuser un public, mais un discours sincère de spectateurs sincères, persuadés par les acteurs persuasifs qu'ils sont pour eux-mêmes, que la prison ne peut pas définir la situation locale. Ils livrent des discours de spectateurs persuadés par auto-persuasion.

Ayant effacé la prison des discours et du décor, les Rétais ne sont plus spontanément en mesure de se raconter sa présence et de se souvenir qu'elle pourrait définir la situation. Par conséquent, leur demander d'en parler réintroduit un objet que tous leurs efforts tendaient à exclure. Recueillir leur sentiment sur la prison, sollicite

leur jugement sur leur prestation d'acteur en les invitant à rompre avec une définition de la situation sans présence pénitentiaire. Alors qu'ils avaient réussi à construire cette définition et à y croire, ils se rendent compte qu'une autre définition reste toujours possible.

E. GOFFMAN utilise le terme d'*équipe* pour désigner un ensemble d'acteurs coopérant pour maintenir une définition particulière de la situation devant un public<sup>1</sup>. Cette définition sert les intérêts matériels ou symboliques des membres de l'équipe. Dans le cas de l'île de Ré, nombreux sont les équipiers ayant intérêt au maintien d'une définition de la situation où la prison est discrète au point de ne pas exister du tout. Les Rétais comme les person-

nels pénitentiaires redoutent qu'elle fasse obstacle au développement touristique. Ces derniers redoutent en plus que sa flagrance entraîne sa fermeture. Les uns et les autres ainsi que les résidents secondaires, redoutent qu'elle ternisse l'image d'excellence qu'ils construisent de leur villégiature.

Jean-Marie RENOARD  
(E-mail : [renouard@ext.jussieu.fr](mailto:renouard@ext.jussieu.fr))

<sup>1</sup> GOFFMAN (E.), *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1973, pp. 79-103 et *passim*.

## VIENT DE PARAÎTRE

Association Pénombre, *Chiffres en folie. Petit abécédaire de l'usage des nombres dans le débat public et les médias*, 1999, Paris, Éditions La Découverte.

ESTERLE-HEDIBEL (M.), *Les filles*, *Revue de la Gendarmerie nationale*, 1999, I et II, n° 190 et 191, pp. 83-86.

MARTINEAU (H.), *Classification des usagers de drogues illicites du point de vue de l'activité répressive des services de police*, *Drogues et Toxicomanies. Indicateurs et tendances*, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, 1999, pp. 240-241.

PÉREZ-DIAZ (C.), *Les pouvoirs publics et la sécurité sanitaire*, *Revue française des affaires sociales*, mars 1999, n° 1, pp. 63-72.

ROBERT (Ph.), *¿Cómo concebir y construir el estudio del crimen ?*, in ARROYO (L.), MONTANÉS (J.), RECHEA (C.), (Eds), *Estudios de criminología II*, Ediciones de la Universidad de Castilla-La-Mancha, 1999, pp. 329-342.

## ***Normes, déviances, contrôle social Nouveaux enjeux, nouvelles approches***

Colloque international organisé à l'occasion du

**XXX<sup>ème</sup> anniversaire du CESDIP**

**Paris, 14-16 octobre 1999**

**Siège du CNRS - 3, rue Michel-Ange - Paris 16<sup>ème</sup>  
(Métro : Michel-Ange-Auteuil – Lignes 9 et 10)**

Inscriptions et renseignements auprès de Sylvie ZEMB (E-Mail : [zemb@ext.jussieu.fr](mailto:zemb@ext.jussieu.fr))

Le texte de ce bulletin est accessible et téléchargeable (Adobe Acrobat Reader<sup>®</sup>)  
sur notre site Internet : <http://www.msh-paris.fr/cesdip/>